



**Le conseil d'administration et
le personnel de l'Institut souhaitent
à tous un Joyeux Noël et
une prospère année 2018 !**

Edito

Professionnalisation de la représentation du secteur avec la Fédération Batellerie belge

Le conseil d'administration et l'assemblée générale de l'Institut pour le Transport par Batellerie (ITB) ont approuvé une subvention financière à la Fédération Batellerie Belge (FBB), lors de leur réunion du 24 novembre 2017.

L'ITB a pris cette décision conformément l'article 3 de ses statuts, qui mentionne explicitement les objectifs d'offrir aux organisations de navigation intérieure soutien et collaboration.

Ce soutien financier sert à exécuter un nombre d'activités d'intérêt général en faveur du secteur de la batellerie belge et permettra à la FBB de se pencher sur la professionnalisation de la navigation intérieure. Un exemple est la présence aux réunions nationales et internationales dans le but de défendre vigoureusement les points de vue de la navigation intérieure belge.

La délivrance d'informations trimestrielles pour les enquêtes de conjoncture, d'informations et données dans le cadre de la concertation avec les banques et le renforcement du secteur de la navigation intérieure dans la chaîne logistique sont autant d'autres activités.

La subvention est attribuée pour la période de 2018 à 2020 et s'élève à 250.000 euros maximum par an.



« Projet de remboursement de frais des maîtres de stage accueillant des stagiaires issus de l'enseignement secondaire organisé ou subventionné par les Communautés flamande et française »

Formulaire de demande en annexe

**PROFESSIONNALISATION DE LA
REPRÉSENTATION DU SECTEUR AVEC
LA FÉDÉRATION BATELLERIE BELGE**

Page 1

**ACCORD DE COOPÉRATION DU
8 OCTOBRE 2010 – APPROBATION
DE PROJETS**

Page 2

TAUX DES SURESTARIÉS PAR TONNE

Page 2

**POUR UN PERSONNEL DE LA
NAVIGATION MIEUX PARÉ ENCORE
POUR LE FUTUR**

Page 3

TEHUIS BRUSSEL

Page 4



Visitez notre site internet :

www.itb-info.be

4^{ème} trimestre 2017

Bureau de dépôt:
CHARLEROI

N° D'AGREATION P 302059





Accord de coopération du 8 octobre 2010 – approbation de projets

L'accord de coopération du 8 octobre 2010, conclu afin d'assurer la mise en œuvre de la Directive 718/99, prévoit également que les excédents financiers des mesures d'accompagnement belges à l'assainissement structurel de la navigation intérieure peuvent être utilisés pour soutenir des projets en faveur de la navigation intérieure et ceci à concurrence d'un montant total résiduel de 1.183.094,33 Euros. Les Ministres fédéraux et régionaux compétents en matière de la Mobilité ont approuvé la liste de projets ci-dessous, pour lesquels des fonds seront versés début 2018 :

| Organisme responsable | Nom du projet |
|--|---|
| Ecole Polytechnique de Huy CEFA | Simulateur de navigation intérieure et de franchissement des ouvrages d'art |
| Ministère de la Communauté Flamande, Département Mobilité et Travaux Publics, Laboratoire (de Génie) Hydraulique | Standards européens pour LENA et qualifications professionnelles |
| De Vlaamse Waterweg nv | Recherche de nouvelles technologies de soutien aux investissements écologiques en navigation intérieure belge |
| Go ! Scheepvaartschool - Cenflumarin | Radar+ AIS Tijl |
| ITB asbl | Session d'information E-learning et module de préparation à l'examen pratique de matelot |
| ITB asbl | Rédaction de questions d'examen en complément des manuels pour l'obtention des attestations de qualification en navigation intérieure |
| Kenniscentrum Binnenvaart Vlaanderen vzw | VLOT – Vakbekwaam en Leren door Ondernemers met Toekomst (compétence et apprentissage pour entrepreneurs d'avenir) |

Taux des surestaries par tonne

(Arrêté royal du 9 juin 2011 – Moniteur belge du 19 juillet 2011 et 7 mars 2012)

Tonnage à l'enfoncement maximum tel qu'il résulte du certificat de jaugeage, en euro, par tonne et par demi-jour :

| Indexation au 01/01/2018 (Indice 11-2017 / Indice 11-2010) 129,19 / 114,55 = + 12,78 % | Bateaux sans propulsion mécanique | Bateaux à propulsion mécanique |
|--|-----------------------------------|--------------------------------|
| Jusqu'à 1.750 t | 0,46 | 0,55 |
| Plus de 1.750 t à 3.500 t inclus | 0,41 | 0,50 |
| Plus de 3.500 t | 0,35 | 0,44 |

Délai de starie au chargement ou au déchargement:

Tonnage servant de base au calcul du fret ou, à défaut, tonnage chargé calculé d'après le certificat de jaugeage :

| | |
|------------------------------------|--------------|
| Jusqu'à 1.750 t. inclus | 2 demi-jours |
| Plus de 1.750 t. à 3.500 t. inclus | 3 demi-jours |
| Plus de 3.500 t. | 4 demi-jours |



POUR UN PERSONNEL DE LA NAVIGATION MIEUX PARÉ ENCORE POUR LE FUTUR – LES COMPÉTENCES AU CŒUR DE LA NOUVELLE DIRECTIVE UE RELATIVE À LA RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES EN NAVIGATION INTÉRIEURE

Ref : CC/CP (17)12



Strasbourg, le 4 décembre 2017 – Le Conseil Transports, Télécommunications et Énergie (TTE) de l'Union européenne vient d'adopter définitivement le texte de la nouvelle directive relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles en navigation intérieure. Le Parlement européen l'avait déjà adopté en première lecture, à une très large majorité le 14 novembre 2017. La directive devrait être signée le 14 décembre au Parlement, avant publication au Journal officiel de l'UE. La directive entrera en vigueur 20 jours après sa publication et prévoit un délai de transposition de 4 ans. La Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR) se félicite de cette adoption qui simplifie l'accès aux qualifications professionnelles et améliore la mobilité du personnel de la navigation – du matelot au conducteur. Cette adoption marque aussi une coopération fructueuse et novatrice entre la CCNR et l'Union européenne qui a vu naître, en 2015, le Comité européen pour l'élaboration de standards dans le domaine de la navigation intérieure (CESNI).

L'adoption de la directive permettra de simplifier et d'harmoniser les cadres juridiques applicables sur le Rhin et en Europe à un haut niveau de sécurité avec une approche basée dorénavant sur les compétences pour l'ensemble du personnel de la navigation. Cette nouvelle ère engagée en navigation intérieure doit non seulement augmenter la mobilité de la main-d'œuvre, mais aussi promouvoir l'attractivité des emplois dans le secteur et engendrer des effets positifs sur la sécurité de la navigation.

En se basant sur le texte de la directive, le comité CESNI élaborera et adoptera en particulier les standards de compétences pour :

- les conducteurs (niveau de commandement) et, pour la première fois, les matelots (niveau opérationnel),
- les examens pratiques et les simulateurs de navigation,
- l'aptitude physique et psychique,
- la navigation au radar,
- la navigation sur des voies d'eau intérieures à caractère maritime,
- les experts en matière de gaz naturel liquéfié et les experts en matière de navigation à passagers.

Le CESNI définira également des modèles harmonisés pour les certificats de conduite, les livrets de service et les livres de bord. Par ailleurs, il recommandera aussi des standards harmonisés pour la formation de toute personne souhaitant commencer un travail à bord (homme de pont). Les standards ainsi élaborés et adoptés par le CESNI donneront corps au nouveau cadre juridique de la directive et permettront à d'autres organisations de les utiliser à leur tour, à l'instar de l'ES-TRIN, standard européen établissant les prescriptions techniques pour les bateaux de navigation intérieure.

La CCNR a adopté son premier règlement sur les patentes de bateliers en 1922 pour s'assurer du bon niveau de qualification des conducteurs et n'a depuis lors jamais cessé de faire évoluer sa réglementation. Depuis la fin des années 1990, la CCNR a élargi son expertise au cadre européen, en commençant par la reconnaissance des temps de navigation non seulement sur le Rhin mais dans l'ensemble de l'UE. Posant les bases d'une coopération européenne, la CCNR a établi à partir de 2008, avec sept autres États européens (Autriche, Bulgarie, Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie), des arrangements administratifs qui ont permis de reconnaître leurs certificats de conduite, livrets de service et deux écoles de formation (Roumanie et République tchèque) sur le Rhin. À l'occasion de la reconnaissance des deux écoles de formation, une approche basée pour la première fois sur les tableaux de compétences inspirées du modèle maritime « STCW » a été utilisée pour constater l'équivalence entre les États rhénans et la Roumanie ainsi que la République tchèque.

La nécessité de moderniser et de revoir en profondeur les règles rhénanes existantes dans un cadre européen a conduit la CCNR à engager des premiers travaux préparatoires concernant les bateaux propulsés au GNL, les simulateurs de navigation, les compétences et l'aptitude physique et psychique, en y associant notamment ces sept États européens. Ces préparatifs ont nourri les travaux du CESNI, notamment pour l'élaboration de la directive UE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles en navigation intérieure et pour les futurs standards CESNI en la matière.

À PROPOS DE LA CCNR

La CCNR est une organisation internationale exerçant un rôle réglementaire essentiel pour l'organisation de la navigation sur le Rhin. Elle intervient dans les domaines technique, juridique, économique, social et environnemental. Dans l'ensemble de ses domaines d'action, c'est l'efficacité du transport rhénan, la sécurité, les considérations sociales ainsi que le respect de l'environnement qui dirigent ses travaux. Au-delà du Rhin, de nombreuses activités de la CCNR concernent aujourd'hui les voies navigables européennes au sens large. Elle travaille étroitement avec la Commission européenne, ainsi qu'avec les autres commissions fluviales et institutions internationales.

À PROPOS DU CESNI

Le Comité européen pour l'élaboration des standards dans le domaine de la navigation intérieure (CESNI) a été créé en 2015 sous l'égide de la CCNR pour harmoniser la réglementation européenne en matière de navigation intérieure. Le Comité CESNI réunit les États membres de la CCNR et de l'Union européenne, la Commission européenne, les organisations internationales comprenant les commissions fluviales, ainsi que les organisations représentatives non-gouvernementales et son secrétariat est assuré par la CCNR.

Les standards adoptés par le CESNI sont disponibles sur le site: <https://www.cesni.eu>



CCNR

COMMISSION CENTRALE
POUR LA NAVIGATION DU RHIN

Palais du Rhin
2, place de la République
F - 67082 Strasbourg Cedex

Tél. +33 (0)3 88 52 20 10
Fax +33 (0)3 88 32 10 72

ccnr@ccr-zkr.org
www.ccr-zkr.org

TEHUIS BRUSSEL

Wij zijn het Tehuis voor Foorreizigers- en Schipperskinderen van Etterbeek. Onze basisschool bestaat uit één kleuterklas waarbij we kleuters verwelkomen vanaf 2,5 jaar. In de lagere school hebben we zes klassen. Ons internaat verwelkomt kinderen van 5 jaar tot 18 jaar. Naast onze wekelijkse schoolactiviteiten en ons verblijf op internaat, gaan we ook regelmatig op uitstap. Zo zijn we in de maand september op internatenuitstap geweest naar Walibi met de opvoeders. In de maand oktober brachten we een bezoek aan de Pierrotviering te Brussel. U kan ons ook volgen op www.facebook.com/tehuisbrussel en www.tehuisbrussel.be.

Uitstap Walibi

Naar gewoonte maken wij in september onze jaarlijkse internatuitstap.

Op zaterdag 23 september 2017 was Tehuis Etterbeek op daguitstap naar Walibi.

Om 9u vertrokken wij met de bus voor een korte rit naar Waver.

Het geluk was aan onze zijde. Geen file op ons traject en ook niet aan de kassa.

De dag begon grijs maar het duurde niet lang of we hadden het zonnetje aan onze zijde.

Deze uitstap beloofde nu al veel goeds.

De meesten bezochten het park onder begeleiding van de opvoeders, anderen mochten het park vrij verkennen.



Bijna alle attracties waren geopend en werden door iedereen uitgebreid getest.

In het park was er niet veel volk waardoor vele attracties meermaals werden bezocht, wat uiteraard de pret nog groter maakte.

Tussendoor genoten we ook van een hapje en natje.



Er was werkelijk voor elk wat wils, van de 4D-film tot de Vampire.

De zon scheen hoog aan de hemel en toch bleef niet iedereen droog. Zeker op de Splash was er geen ontkomen aan. Dit kon natuurlijk de pret niet bederven.

Moe maar voldaan betrokken we om 17u huiswaarts.

Kinderen en opvoeders zorgden voor een leuke dag die werd afgesloten met een overheerlijke spaghetti.



Bezoek aan De "Pierrot"

Maandag, 23 oktober 2017 zijn wij, de kinderen van het vijfde en zesde leerjaar van het Tehuis Etterbeek, naar de ceremonie van De Pierrot geweest. We herdachten alle foorreizigers die sneuvelden tijdens W.O.I en W.O.II. Onze juf heeft eerst wat

uitleg gegeven over dit speciaal monument. Sommige kinderen hebben de verschillende vaandels mogen vasthouden. De mensen van het orkest hebben het foorreizigerslied en het volkslied gespeeld. Nadien hebben de broers Franck en Vincent Delforge een mooie tekst voorgelezen in het Frans en in het Nederlands. Dan hebben we één minuut stilte gehouden uit dankbaarheid en respect voor onze overleden foorreizigers. Vervolgens hebben we bloemen aan het monument gelegd. Wij vonden het heel leuk dat we erbij mochten zijn. Volgend jaar komen we zeker en vast terug en we hopen dat er dan een beetje meer volk aanwezig zal zijn.

Dit verslagje werd gemaakt door de leerlingen van het vijfde leerjaar en getypt door Thapakorn Van De Plas.

Aanwezige kinderen : Tom, Lili, Louis en Jessy-James Delforge, Toni sonnaert, Thapakorn Van De Plas, Keli Claeys, Ines Ledoux, Jaël Leta, Matuyindula Grâce en Vermeulen Alina, Bakumi Sifa Bryan, Bodet Charlize, Heyblom Lila-Grace, Irakoze Belssing, K. Kikonda Jeremy, Middag Shelby, Ramura Soraya en Van den Heuvel Sherley.



Contactgegevens

Tehuisvoorfoorreizigers-enschipperkinderen
Pater Eudore Devroyestraat 29
1040 Etterbeek
Tel: 02 734 19 05

